

Réunion du Conseil Municipal

Du 12 mars 2026 à 20 heures 30

Le 12 mars 2026 à 20 h 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 5 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire,

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, Serge DUMAZEL, Claude PORTAL, Mickaël COMBES, Pierre-Baptiste FABRE, Olivier GUILBOT, Laurent SALSON, Cécile MONTEIL

Est absent : Gaëtan CHASSANY

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Comptes Financiers Uniques 2025 : examen et vote
- Aménagement de deux logements à Bezenchat : avenant au marché du lot N°10
- Budget 2026 - Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement.
- Vente de coupe en bois façonné en forêt communale
- Avis sur le projet de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté
- Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Les élus valident le compte rendu de la réunion du 14 février 2026.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ Comptes Financiers Uniques 2025 : examen et vote

- Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section d'exploitation	40 416.41	44 992.80
	Section d'investissement	52 310.21	45 149.96
Report de l'exercice N-1	Report en section d'exploitation	0.00	0.00
	Report en section d'investissement	4 844.83	0.00
	TOTAL	97 571.45	90142.76
Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section d'exploitation	0.00	0.00
	Section d'investissement	32 412.00	25 386.00
	Total des restes à réaliser	32 412.00	25 386.00
Résultat cumulé	Section d'exploitation	40 416.41	44 992.00
	Section d'investissement	89 567.04	70 535.96
	TOTAL cumulé	129 983.45	115 528.76

- Budget principal

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	209 361.24	303 161.26
	Section d'investissement	407 467.77	424 720.89
Report de l'exercice N-1	Report en section fonctionnement	0.00	182 728.20
	Report en section d'investissement	66 527.39	0.00
TOTAL		683 356.40	910 610.35
Restes à réaliser à reporter en N + 1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	207 601.00	170 824.00
	Total des restes à réaliser	207 601.00	170 824.00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	209 361.24	485 889.46
	Section d'investissement	681 596.16	595 544.89
	TOTAL cumulé	890 957.40	1 081 434.35

Le maire quitte la salle et M. André FARGES, 1^{er} adjoint prend la présidence et propose au conseil d'approuver les comptes financiers 2025.

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique du service de l'eau et de l'assainissement,

Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour

Le conseil municipal procède au vote du compte financier unique de la commune,

Résultat du vote (9 votants) : 9 voix pour

Le maire reprend place en salle des séances et reprend la présidence.

➤ **Aménagement de deux logements à Bezenchat : avenant au marché du lot N°10**

Le maire expose au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'aménagement de deux logements à Bezenchat, il a été nécessaire de procéder à divers travaux supplémentaires et des travaux en moins-values (voir devis), pour le marché du Lot 10 Chauffage - Ventilation - Plomberie :

Cela induit une augmentation de 1 044.74 € HT du marché avec l'entreprise TARDIEU qui passe à 79 448.90 € HT.

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant.

Le conseil autorise le maire à signer cet avenant.

➤ **Budget 2026 - Autorisation d'engagement de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement.**

Le maire fait savoir que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc au conseil l'autorisation d'engager et de liquider la dépense pour les travaux supplémentaires pour l'aménagement de deux logements à Bezenchat, Lot N°10 Chauffage, Ventilation, Plomberie pour un montant de 1 149.21 € TTC.

Le conseil autorise le maire à engager et liquider la dépense pour les travaux supplémentaires pour l'aménagement de deux logements à Bezenchat, Lot N°10 Chauffage, Ventilation, Plomberie pour un montant de 1 149.21 € TTC.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Vente de coupe en bois façonné en forêt communale**

Le maire expose que des bois chablis et scolytés en forêt de Fridefont peuvent être valorisés. Il fait savoir que l'ONF propose une coupe de produits accidentels et sanitaires en forêt de Fridefont.

Afin de mieux maîtriser les conditions d'exploitation et d'augmenter la valorisation des produits, l'O.N.F. propose que les bois issus de cette coupe soient mis en vente sous forme d'un contrat d'approvisionnement négocié par l'ONF. L'ONF procédera à l'exploitation et à la vente groupée des bois issus de la forêt de Fridefont.

L'O.N.F. fera l'avance financière pour la réalisation des travaux d'exploitation et rémunérera son assistance technique sur une base de 4€ HT / m³.

Le bénéfice net de l'opération sera reversé à la commune.

Il propose au conseil d'accepter les propositions de l'ONF et d'ajouter la coupe de produits accidentels et sanitaires à l'état d'assiette 2026, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir avec l'ONF.

Le conseil accepte les propositions de l'ONF et autorise le maire à signer la convention.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Avis sur le projet de Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté**

Le maire fait savoir que suite à l'arrêt du bilan de la concertation et le projet de révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Flour Communauté, par délibération n° 2026-014 du 26 janvier 2026 du conseil communautaire, et conformément aux

dispositions de l'article R153-11 du Code de l'Urbanisme, la commune doit rendre son avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de révision du PLUi.

Il demande au conseil de délibérer sur ce projet de révision.

Le conseil se prononce pour ce projet de révision.

(Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Questions diverses**

- Le conseil valide l'achat d'un véhicule pour l'employé communal. La dépense sera portée en investissement sur le budget 2026.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h00.

Le Maire,

Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

Serge DUMAZEL,

Claude PORTAL,

Mickaël COMBES,

Pierre-Baptiste FABRE,

Olivier GUILBOT,

Laurent SALSON,

Gaëtan CHASSANY,

Cécile MONTEIL,

(Absent)